

Présents : Pascal Hintermeyer (directeur ED), William Gasparini (directeur-adjoint ED), Céline Clément (LPC), Roland Pfefferkorn (Dynamiques européennes), Loïc Chalmel (LISEC), Jean-Philippe Heurtin (SAGE), Gilles Vieille-Marchiset (E3S), Olivier Thévenin (CRESAT), Estelle Czerny (représentante IT / BIATSS), Pascale Merlin (ED SHS/ PE),
Représentants des doctorants : Antoine Fersing, Mélanie Lepori, Adrien Thibault

Excusés : Marie-Frédérique Bacqué (SULISOM), Michel Faure, Aurélie Grégoire (Région), Richard Kleinschmager

1) Compte-rendu séance précédente :

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité (sauf les absents de la séance précédente) après des modifications mineures.

→ Remarques :

Jean-Philippe Heurtin mentionne qu'il est parvenu à obtenir la mise en place d'une co-tutelle de thèse sans co-financement pour un doctorant bénéficiaire d'un contrat doctoral de l'Unistra. La Vice-Présidente Recherche a mis en avant la possibilité de statuer au cas par cas pour des situations exceptionnelles.

Pascal Hintermeyer fait état d'un autre cas et des difficultés pour avoir gain de cause.

Estelle Czerny rappelle la discussion sur l'intégration des heures d'enseignement dans le Plan Individuel de formation (PIF). Antoine Fersing propose la mise en œuvre d'une commission de réflexion. William Gasparini met en avant le fait qu'enseigner doit avoir un intérêt dans le cadre de la formation doctorale, avec approbation du directeur de thèse.

Antoine Fersing, William Gasparini et Mélanie Lepori se proposent de réfléchir à la question.

2) Informations :

Pascal Hintermeyer informe sur le projet du nouvel arrêté encadrant les études doctorales en cours de rédaction. Les dernières versions qui ont circulé posent plusieurs problèmes :

- Le financement des thèses : deux cas sont distingués : ceux qui sont financés pour leur recherche en formation initiale disposant de 3 ans et les salariés (formation continue) qui disposent de 6 ans. Se pose le problème récurrent des doctorants qui ne sont financés ni par salariat, ni spécifiquement pour leur thèse.
- La composition des jurys : les directeurs de thèse ne feraient plus partie du jury avec voix délibérative.
- Mise en place pour chaque doctorant d'un comité de suivi de thèse avec un minimum de 3 membres. Il se réunirait à partir de la 2^{de} année puis au moins une fois par an. Cela représenterait un dispositif assez lourd.
- .

PH informe également sur la tenue de 2 conseils scientifiques de l'ED :

- Un consacré aux prix de thèse avec sélection de 2 candidats. un travaillant sur les sciences

de l'Antiquité et plus particulièrement sur la Crète ainsi qu'une candidate de DynamE qui a travaillé sur la représentation diplomatique chez l'ennemi de 1870 à 1940. Les deux candidates devraient obtenir un prix (sur 13 alloués au total).

Jean-Philippe Heurtin signale que lors de la réunion de la Commission Recherche qui a statué sur les prix, la question du nombre d'années de thèse a été posée. Cela a surtout concerné les doctorants en Droit. PH informe que c'est un élément retenu à l'ED qui n'a pas présenté des candidats qui avaient fait des thèses plus longues. Mais l'ED peut défendre une excellente thèse de 6 ans.

- Un consacré aux contrats doctoraux attribués par la Région. L'ED a reconduit la proposition faite l'année précédente face aux exigences de co-financement. Cette année encore, si la Région retient deux propositions, un contrat doctoral d'établissement sera « scindé » pour assurer ce co-financement.

Mme Grégoire, qui devait participer à cette séance, a transmis un mail lu en séance : maintien du budget de la Région (soit 35 contrats) ; 75 demandes ont été transmises (4 de moins de l'an passé) ; la Région apprécie fortement la position de l'ED d'accepter le principe des cofinancements Région/Université. L'ED a transmis 12 candidatures qui vont être évaluées par le Comité des Sages. Officialisation des résultats le 12 juin 2015.

PH informe sur l'état de *Strathèse* et fait part des difficultés avec la Commission des publications et les PUS qui n'ont pas l'habitude de ce genre de publications. Toutefois, le 1er numéro sur les malentendus culturels devrait paraître fin Avril. Le second sur Conflits et frontières est en cours d'évaluation. Le 3ème numéro qui porte sur Foucault, pour lequel il manque des articles, devrait être fini en Juin. Le délai de contribution a été prolongé jusqu'à mi-Mai.

Pascale Merlin souhaite savoir combien d'heures de formation la participation à Strathèse permet de valider. WG et PH précisent que cela est prévu et fait partie de leur formation doctorale.

EC parle également du fait que dans la brochure sur le Doctorat de l'Unistra, les Sciences Politiques sont encore dans l'ED 101.

3) Offre formation de l'ED

- JPH revient sur la manière dont la sélection s'est déroulée pour la JE sur les Emotions. La 1ère phase a sélectionné 12 communications au regard de la qualité et de la représentation de tous les laboratoires de l'ED. Une seconde journée d'étude est prévue pour le 20 Novembre pour permettre à ceux qui ont proposé une communication de la retravailler.
PM informe sur le fait que certains doctorants n'ont pas compris le délai et les refus. JPH précise qu'il a fait attention à ce que tous les refus soient formateurs.
WG met en avant que de faire une 2nde journée est une bonne idée pour donner une seconde chance à ceux qui ont été refusés, tout comme PH.
PH regrette toutefois que les doctorants de Mulhouse n'aient pas participé. CL n'est pas sûr que l'information ait réellement circulé, ce que regrette PH. CL rappelle que le manque d'information est un problème récurrent notamment sur la question des formations. WG propose de demander directement aux directeurs mulhousiens de diffuser l'information, ce qui semble problématique.
- L'ED a reproduit la formule « Publier en SHS – les ficelles du métier » qui a réuni 40 à 45 doctorants : une séance plénière puis des ateliers par ensembles de disciplines. Tous les intervenants étaient eux-mêmes experts ou secrétaires de revues.

Elle a permis de revenir sur le panorama des revues avec les potentielles difficultés. Au vu de la baisse du nombre de participants, WG pense qu'il faut revenir sur la formule : soit tous les 2 ans, soit une fois à Mulhouse et une fois à Strasbourg.

CL précise que le laboratoire LISEC de Mulhouse a fait sa propre formation.

- PH a rencontré une PRAG d'Anglais à qui il a proposé de faire une petite formation sur la publication d'un article scientifique en anglais.
- Les Doctoriales auront lieu à la fin du mois de Juin. Pour le moment, il y a 4 inscrits de l'ED.
- Une session de formation avec l'ED Vie et Santé est prévue en Septembre sur la thématique de la perception. L'ED 519 y est associée et participe au financement de la journée.
- Une formation sur l'Image sera faite par Philippe Viallon sur deux demi-journées : une mi-octobre et une autre mi-novembre.
- La formation à la BNUS spécifiquement pour nos doctorants (une dizaine) sur l'accès aux ressources numériques sera reconduite. WG précise la possibilité de faire une demande d'achat d'ouvrage par les doctorants.

WG rappelle que l'ED n'a pas vocation à assurer toute la formation doctorale. Ce qu'elle propose doit compléter la formation disciplinaire et avoir un caractère transversal.

4) **Relations avec la chaire Unesco :**

Philippe Viallon, Pr au Lisec bénéficie d'une chaire Unesco sur les nouvelles technologies. Il demande à l'ED de créer sur son site un nouvel onglet pour la communication de la chaire.

L'ED couvre-t-elle ce type de demande ? N'est-ce pas du ressort des Unités de Recherche ? Faut-il l'ouvrir à toutes les demandes en lien avec les thématiques de l'ED, ou pour toutes les chaires ? Il faut voir la question dans la globalité.

Par ailleurs, le site a une visée de communication interne et externe. On ne peut pas le personnaliser. Cela pose en outre un problème pratique de gestion du site.

PH a récemment participé à une évaluation d'une ED de Grenoble qui fait valoir la chaire Unesco comme un témoignage de son rayonnement international. Il propose que PV vienne présenter la chaire à un prochain Conseil.

Olivier Thévenin précise qu'il s'agit de créer un réseau de chaires Unesco en nouvelles technologies.

Cette chaire organise des manifestations qui peuvent intéresser les doctorants.

Il est décidé de répondre à Philippe Viallon qu'il lui sera possible de préciser sa demande à un prochain Conseil et, de toute manière, de communiquer sur le site à propos d'événements pouvant intéresser tous les doctorants.

5) Coordination des initiatives prises sur les 2 sites de Strasbourg et Mulhouse :

Aucune proposition de doctorants mulhousiens pour la journée du 14 Avril 2015 sur les émotions. Idem pour Strathèse, aucun article n'a été proposé. L'information ne semble donc pas égale pour tous les doctorants du site.

Comment améliorer la situation ?

Pour le moment l'UHA demande à ce que les informations soient communiquées à l'Antenne avant d'être dispatchées aux doctorants.

OT répond que peu / pas de doctorants strasbourgeois participent aux événements mulhousiens.

JPH répond que la question principale est de savoir si l'information passe réellement entre les deux antennes.

PH propose que les informations soient transférées aux élus doctorants pour qu'ils puissent aussi les diffuser. Antoine Fersing émet un doute sur les capacités de l'élue doctorante à le faire. PH rappelle que le nombre de doctorants concernés n'est pas considérable.

OT s'engage à communiquer les adresses mail des doctorants du CRESAT.

PM s'interroge sur le fait que les doctorants soient au courant du fait que l'ED est désormais à Strasbourg.

EC demande s'il est possible de financer les déplacements des doctorants mulhousiens pour Strasbourg. PH répond que c'est une question structurelle qui relève du Collège doctoral de site. Pour la journée de rentrée par exemple, il est plus facile et économique de faire se déplacer un intervenant de l'ED que l'ensemble des doctorants. Il pense aussi symboliquement important que des responsables de l'ED participent à des événements à Mulhouse.

Clément parle également des difficultés des étudiants de Mulhouse à accéder aux bibliothèques strasbourgeoises.

JPH propose de faire une relance pour la 2^{de} journée sur les Emotions qui serait également à destination des Mulhousiens.

PH évoque également la question de l'attribution des contrats doctoraux et surtout de la composition des jurys. Celui de Strasbourg comportera un professeur de Mulhouse, la réciproque serait appréciée.

6) Financement des thèses :

L'université de Strasbourg demande que chaque candidat à l'inscription indique les ressources envisagées pour financer sa thèse. L'ED le demande au travers de la lettre de motivation ;

JPH précise que selon lui, ce type de demande a pour visée d'empêcher les thèses non financées.

EC précise également que le financement n'intervient pas toujours en début de thèse et que cela pourrait figurer dans la lettre de motivation.

7) Publications / Insertion professionnelle :

En vue de la prochaine évaluation de l'HCERES, il sera nécessaire de centraliser les publications (et communications) de nos docteurs depuis 2012, auxquelles se rajouteront celles jusqu'en juin 2016.

L'appel sera fait auprès des UR.

Plusieurs membres du Conseil s'étonnent qu'il ne faille pas mentionner les publications des doctorants. PH et WG proposent de les mettre tout de même dans le rapport, comme la dernière fois.

OT propose de prendre pour modèle ce qui est demandé pour HAL-SHS.

Des informations seront également à fournir pour l'insertion professionnelle à 3 ans des docteurs ayant soutenu à partir du 1^{er} janvier 2010.

8) Préparation de l'Université d'été du RéDoc¹ :

Dans 2 ans, l'Université d'été aura lieu début Juin à Strasbourg. 2 thématiques ont été proposées : les conflits, les frontières. Le Rédoc a opté pour la 2^{de} proposition qui a été précisée.

L'organisation de cet événement suppose quelques moyens matériels. Il aura lieu en juin 2017 à la MISHA et durera une semaine. Une cinquantaine de propositions seront retenues de toutes les universités partenaires. L'événement concerne les sciences sociales au sens large (sociologie, science politique, histoire, psychologie) et intéresse à ce titre l'ED.

9) Demandes de financement

Les demandes sont traitées sur la base du mode habituel de subvention des déplacements ; la proposition de réforme étant examinée ensuite.

Réforme des financements :

Suite au dernier Conseil de l'ED, un groupe de travail a été chargé de réfléchir à la modification des conditions de financement.

Problème de la règle des 3 tiers associée aux plafonds + la distinction Europe / Hors Europe qui ne prend pas en compte les réalités nationales.

Estelle Czerny expose les propositions de réforme en commençant par la proposition 3, qui consiste à supprimer la règle des trois tiers ainsi que les plafonds, et d'examiner les demandes au cas par cas.

WH répond que cette solution est inenvisageable, car elle supposerait un travail d'instruction des demandes considérable et risquerait de ne pas être supportable pour le budget de l'ED.

Après l'arrivée d'Adrien Thibault, les propositions 1 et 2 sont présentées, elles consistent respectivement soit à abandonner les plafonds pour appliquer strictement la règle des trois tiers, soit à abandonner la règle des trois tiers tout en révisant les plafonds.

Il est rappelé que la règle des trois tiers est largement fictive, dans la mesure où la partie restant à la charge des doctorants est bien souvent supérieure à un tiers.

WH rappelle que la subvention de l'ED n'est qu'une aide librement décidée par le Conseil et non un financement obligatoire (l'unité de recherche étant également libre de donner plus). P. H. s'étonne de certains termes employés dans le document et rappelle que l'ED fait un gros effort pour financer les déplacements de ses doctorants, la part de ce poste dans le budget total de l'ED étant passée de 40 % à 70 % et la possibilité de financer des terrains fonctionnant depuis plusieurs années, ce qui est une politique assez rare dans les ED. Il juge que le critère de durée favorise trop les financements terrain au détriment des financements communication, qui sont une priorité de l'ED car c'est un tremplin pour les publications. Il est regretté que le coût des inscriptions aux colloques ou aux congrès ne soit pas évoqué ; en psychologie, il peut aller jusqu'à 500 €.

La discussion se poursuit sur la base de la proposition 2. Jean-Philippe Heurtin propose de combiner les quatre critères suivants : 1) durée, 2) coût de l'inscription éventuelle, 3) éloignement, 4) indice local des prix.

Le temps manquant, Estelle Czerny et Adrien Thibault sont invités à reprendre leur proposition sur cette base.

En l'absence de divers, la séance est levée.

Compte rendu rédigé sur la base des notes de Mme Lepori

¹ RéDoc, réseau international d'Ecoles doctorales en sociologie/sciences sociales, créé par l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF), avec l'appui de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF).